



Paris, le 10 janvier 2025

Madame Cécile BIGOT-DEKERZER  
Secrétaire Générale  
du Ministère de l'Agriculture,  
de la Souveraineté Alimentaire  
78, rue de Varenne  
75349 PARIS SP 07

Madame la Secrétaire Générale,

Permettez-moi de vous présenter tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 tous les agents du Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire ont adhéré au contrat collectif souscrit auprès de AGRICA et MERCER à la protection sociale complémentaire (PSC) de santé obligatoire.

Le taux de la cotisation mensuelle est calculée à partir du salaire brut qui comprend le traitement indiciaire brut, la NBI, l'indemnité de résidence, l'IFSEE, le CIA et bien d'autres primes et prestation. Cette cotisation mensuelle est variable d'un mois sur l'autre en fonction de la rémunération prise en compte.

Aussi, je me permets d'attirer votre attention sur la situation des agents qui ont bénéficié au titre de 2024 d'une promotion, d'un avancement de grade, d'un changement d'échelon ou autres rémunérations ou prestations et qui n'ont pas eu leur régularisation en fin d'année 2024. Ces régularisations qui vont être faites en 2025 vont être prises en compte dans le calcul de la cotisation de la PSC qui va être retenue dès la paye de janvier 2025.

Afin de ne pas pénaliser ces agents, je sollicite de votre part une solution ou d'intervenir auprès de MERCER afin que ces régularisations 2024 ne soient pas prises en compte dans la cotisation de la protection sociale complémentaire de santé en 2025.

De plus dans le contexte économique dans lequel nous sommes actuellement, je vous informe que des parents qui ont des enfants à charge ainsi que des parents isolés se retrouvent à payer une cotisation plus élevée que leur ancienne mutuelle.

Le SNAMA FO demande qu'un état des lieux soit effectué sur cette situation et que les tarifs soient revus et qu'un tarif nouveau à la baisse soit appliqué pour ces agents.

Ces problèmes pourraient mettre à mal des agents et entraîner des problèmes financiers.

Je vous remercie de toute l'attention que vous porterez à cette situation et espère qu'une solution sera apportée.

Je vous prie d'agréer, Madame la secrétaire générale, l'attention de ma considération distinguée.

Catherine HOBENICHE

Secrétaire Générale du SNAMA FO